Politique en matière de prévention

Pour notre groupe, la *Santé et la sécurité* du travail constitue une préoccupation majeure de notre entreprise pour laquelle chacun des membres de l'équipe aura à démontrer son engagement. Elle fait partie intégrante des activités quotidiennes de l'entreprise, et se traduit par une prise en charge par le milieu en mettant en œuvre des mesures concrètes qui favoriseront la prévention des lésions professionnelles et la prévention des incendies par l'implantation d'un programme de prévention.

Ce programme permettra d'atteindre l'objectif optimal décrit dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, soit l'élimination à la source ou le contrôle des risques et dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

Le personnel de la direction de tous les niveaux s'assurera que les conditions de sécurité et de salubrité soient toujours respectées, que l'on recoure à des mesures de sécurité de façon à éliminer ou à contrôler les risques de lésions professionnelles et que l'on utilise les équipements de protection adéquats.

Chaque employé est invité à participer activement à la mise en œuvre de la présente politique en observant les règles de sécurité et en contribuant, par ses actions, à l'atteinte d'un environnement sain et sécuritaire.

La mise en place d'éléments de prévention et d'activités simples visant une sensibilisation et une mobilisation de tout le personnel permettra de créer et de maintenir une motivation et un intérêt soutenus et d'assurer le niveau requis de conformité aux lois et règlements en matière de prévention.

Jean-François Frenette — 1 juin 2022
Co-propriétaire, directeur général

Révisée le 1 juin 2022